



Les suppressions de postes d'enseignants dans les écoles, collèges et lycées seront plus importantes qu'attendu pour la rentrée 2026

 [lemonde.fr/societe/article/2026/01/27/pour-la-rentree-2026-les-suppressions-de-postes-d-enseignants-dans-les-ecoles-colleges-et-lycees-seront-plus-importantes-qu-attendu_6664268_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2026/01/27/pour-la-rentree-2026-les-suppressions-de-postes-d-enseignants-dans-les-ecoles-colleges-et-lycees-seront-plus-importantes-qu-attendu_6664268_3224.html)

Eléa Pommiers

January 27, 2026



Article réservé aux abonnés

Dans une école primaire à Lille, en septembre 2021. DENIS CHARLET/AFP

Les représentants de la communauté éducative avaient beau savoir que le projet de loi de finances pour 2026 prévoyait des suppressions de postes d'enseignants titulaires, ils n'en ont pas moins été décontenancés par l'ampleur des retraits d'emplois pour la rentrée 2026. Avec un mois de retard sur le calendrier habituellement millimétré de l'éducation nationale, en raison de [l'absence de budget](#), le ministère a présenté, lors d'un comité social d'administration organisé lundi 26 janvier, la traditionnelle répartition des moyens entre académies pour l'année scolaire à venir. Et le coup de rabot est plus important qu'attendu.

Selon les documents fournis aux organisations syndicales et que *Le Monde* a pu consulter, à la rentrée 2026, les écoles primaires publiques perdront ainsi 2 229 « moyens d'enseignement », ainsi que sont désignés les professeurs titulaires ou stagiaires en charge de classes. Les





collèges et lycées, plus de 1 800. C'est davantage que ce que laissait présager le projet de loi de finances (PLF) 2026, lequel prévoit 1 891 suppressions de postes de titulaires dans le premier degré public, 1 365 dans le second degré public.

Ces éléments « ont été soumis [au] comité à titre prévisionnel (...) sous réserve de l'adoption définitive de la loi », a précisé le ministère dans un communiqué. Si le PLF, sur lequel [le gouvernement a engagé sa responsabilité au titre de l'article 49.3 de la Constitution](#), est adopté, cette répartition ne devrait cependant pas être remaniée.

Dans le premier degré, aucune des trente académies, sauf Mayotte et la Guyane, n'échappe aux suppressions d'emplois, qui dépassent la centaine pour un tiers d'entre elles. C'est le cas à Lille, qui perd jusqu'à 265 « moyens d'enseignement », Versailles (-170), Nancy-Metz (-160), la Normandie (-153), Nantes (-151), ou encore à Créteil (-140) et Lyon (-139). « En 2025, 470 suppressions d'emplois avaient conduit, selon notre recensement, à 2 000 fermetures de classe sur tout le territoire », rappelle Aurélie Gagnier, à la tête du Snuipp-FSU, première force syndicale du primaire. « Avec presque cinq fois plus de postes retirés, la carte scolaire va être particulièrement douloureuse », anticipe-t-elle, qualifiant les chiffres de 2026, jamais atteints depuis quinze ans dans le premier degré, « d'affolants ».

Dans le second degré, les académies de Créteil (+ 135), Versailles (+ 65), Lyon (+ 50), Mayotte (+ 70) et Nice (+ 5), obtiennent des postes supplémentaires, bien que dans une moindre mesure qu'en 2025. Toutes les autres académies verront leurs effectifs amputés : celle de Toulouse, qui avait bénéficié de 12 postes en 2025, s'en voit par exemple retirer 103 pour 2026 ; celle de Bordeaux, qui avait perdu 47 postes, devra absorber 140 suppressions. « C'est la douche froide », résume Sophie Vénétitay, du SNES-FSU. *Le feuilleton politique du budget a occulté les réalités derrière ces débats, le réveil va être brutal.* »

Le ministère n'a pas communiqué sur la répartition présentée lundi, ni expliqué les raisons de la baisse plus importante qu'attendu des moyens d'enseignements. Selon les syndicats, l'administration aurait évoqué des « incertitudes » liées à la [réforme de la formation des enseignants](#). Cette dernière, qui déplace le concours de recrutement de la fin du bac + 5 à la fin du bac + 3, doit entrer en vigueur au printemps – sous réserve d'adoption du budget – et engendre l'organisation simultanée de deux formules du concours, au prix d'une complexité accrue de l'anticipation du volume des recrutements des stagiaires.

« Politique inadaptée depuis 2017 »

Dans les documents fournis aux syndicats, la Rue de Grenelle justifie les réductions de postes par la forte baisse du nombre d'élèves – ils seront 107 600 de moins en primaire à la rentrée 2026, 29 100 dans le second degré – qu'elle assure ne pas répercuter entièrement, du moins dans le premier degré. Les graphiques soulignent ainsi une amélioration du taux d'encadrement dans les écoles. Dans son bref communiqué, le ministère met également en avant un budget en augmentation (de 200 millions d'euros) et la création de 7 900 emplois de stagiaires pour financer la réforme de la formation des enseignants.





Lire aussi les témoignages | [Réforme de la formation des enseignants : les futurs professeurs démotivés par la potentielle annulation du nouveau concours](#)

Mais ces arguments ne convainquent pas les représentants syndicaux. « *Dans le second degré, on a supprimé 10 000 postes entre 2017 et 2022 alors que la démographie augmentait !* », s'insurge Sophie Vénétiay. « *Ces retraits de postes sont catastrophiques, dénonce aussi Elisabeth Allain-Moreno, du SE-UNSA. Peu importe la démographie, nous avons besoin de moyens pour réparer ce qu'une politique éducative inadaptée depuis 2017 a généré.* »

Les arbitrages présentés lundi tendent la préparation d'une rentrée qui accuse déjà un retard important. Les académies ont besoin de connaître dès le début de l'année civile les moyens dont elles disposeront en septembre pour les répartir dans les écoles, collèges et lycées, et ainsi déterminer avant le mois de mars les ouvertures ou fermetures de classes, et les besoins en professeurs dans chaque établissement.

De cette cartographie découle la géographie des mutations des enseignants, lesquels doivent pouvoir faire leurs vœux d'affectation au sein des académies et des départements à partir de la mi-mars afin que les résultats soient connus au mois de juin. Le SNPDEN-UNSA, majoritaire chez les chefs d'établissement, a fait part, le 22 janvier, de son « *inquiétude* » quant au respect de ce calendrier, si le budget était voté trop tardivement pour que toutes les instances puissent être réunies dans les collèges et lycées. La répartition des moyens permet également à ces derniers d'organiser l'année à venir à partir de ceux qui leur sont alloués et sur lesquels ils n'ont, pour l'heure, pas de visibilité, notamment en collège.

Dans le premier degré s'ajoute l'enjeu des élections municipales, qui devrait engendrer un délai dans l'élaboration des cartes scolaires afin que les nouvelles équipes puissent y participer. Au sein de l'éducation nationale, le printemps 2026 s'annonce sous tension.

[S'abonner](#)

